

Budget 2022-2023

Le gouvernement bonifie de 1 G\$ le Plan pour une économie verte 2030 et poursuit l'action en matière d'environnement

Québec, le 22 mars 2022. – Le gouvernement bonifie son action en matière d'environnement et ajoute 1 milliard de dollars au plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030, qui disposera donc d'une enveloppe totalisant 7,6 milliards de dollars sur cinq ans pour lutter contre les changements climatiques.

Cette somme permettra notamment de prolonger le programme Roulez vert et d'appuyer le déploiement des plans climat des villes de Montréal et de Québec.

De plus, le budget 2022-2023 prévoit des investissements additionnels de 357 millions de dollars d'ici cinq ans pour appuyer la valorisation de milieux contaminés et la réhabilitation de terrains, stimuler la transition énergétique et soutenir les pratiques durables.

Appuyer la valorisation de milieux contaminés et la réhabilitation de terrains

La décontamination de certains milieux et de terrains stratégiques répond à la fois à des enjeux environnementaux et socio-économiques. C'est pourquoi le gouvernement souhaite poursuivre ses actions et continuer d'agir au bénéfice de la population et des générations futures en investissant 61 millions de dollars sur six ans pour :

- la mise en œuvre du plan d'action de gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés;
- la bonification de l'aide à la réhabilitation de terrains contaminés.

Stimuler la transition énergétique

Le gouvernement poursuit également sa transition progressive visant à privilégier davantage le recours aux différentes énergies renouvelables.

Disposant de ressources diversifiées et d'une électricité renouvelable à coût très compétitif, le Québec possède les atouts requis pour développer, sur son territoire, des filières importantes de la transition énergétique comme l'hydrogène vert et les bioénergies. Dans ce contexte, des investissements de 152 millions de dollars sont prévus au cours des cinq prochaines années pour :

- déployer la première stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies;
- refondre les crédits d'impôt pour la production de biocarburants et d'huile pyrolytique.

Soutenir les pratiques durables

Le budget 2022-2023 prévoit aussi une somme de 143 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les pratiques durables, qui sont au cœur de l'action gouvernementale. Les investissements permettront notamment de bonifier le Plan d'agriculture durable, de réduire la pollution atmosphérique et sonore, d'améliorer la gestion des eaux usées, de poursuivre le soutien pour un Québec plus résilient face aux sinistres et d'encourager l'écoconception et la réduction des matières résiduelles.

Citation :

« La lutte contre les changements climatiques est une priorité du gouvernement. C'est pour cette raison que nous investissons 1 milliard de dollars de plus dans le Plan pour une économie verte 2030 et que nous ajoutons près de 360 millions de dollars pour la protection de l'environnement et la réduction des GES. »

Eric Girard, ministre des Finances du Québec

Lien connexe :

Tous les détails du budget 2022-2023 : www.budget.finances.gouv.qc.ca/2022-2023.

– 30 –

Source :

Fanny Beaudry-Campeau
Directrice des communications
Cabinet du ministre des Finances
Tél. : 514 222-6782

Information :

Jacques Delorme
Responsable des relations avec les médias
Ministère des Finances
Tél. : 418 528-7382